

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 31 mai 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,
vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de
presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances
et trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. le maire Stéphane Berthe, président

CE-2017-645-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-646-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-647-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 MAI 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 mai 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-648-DEC RAMPE DE MISE À L'EAU / PÉTITION

ATTENDU le dépôt d'une pétition à l'assemblée de conseil du 8 mai dernier, relativement à la possibilité que la Ville de Terrebonne installe une rampe d'accès de mise à l'eau pour les petites embarcations de pêche ou de plaisance motorisées sur la rivière des Mille-Îles ;

ATTENDU l'historique suivant du dossier de la rampe de mise à l'eau :

9 avril 2003	Le comité exécutif (CE-2003-386-DEC) accepte une offre de services pour une étude de faisabilité d'implantation d'une rampe de mise à l'eau dans le secteur de Lachenaie.
1 ^{er} septembre 2003	Dépôt d'une étude de faisabilité de l'implantation d'une rampe de mise à l'eau dans le secteur Lachenaie préparée par la firme Enviram.
1 ^{er} mai 2005	Dépôt d'une étude de la firme PlaniCité pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau au parc Aristide-Laurier – Demande de subvention.

3 juin 2015	Le comité exécutif (CE-2015-679-DEC) mandate la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) pour évaluer le dossier.
9 octobre 2015	Recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) au comité exécutif de ne pas donner suite à la construction d'une rampe de mise à l'eau dans Terrebonne.
28 octobre 2015	Le comité exécutif (CE-2015-1296-DEC) ne donnera pas suite à la construction d'une rampe de mise à l'eau à Terrebonne.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif mandate la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) afin de revoir la faisabilité d'implanter une rampe de mise à l'eau sur la rivière des Mille-Îles.

**CE-2017-649-DEC MANDAT / PROCUREUR / POURVOI EN
CONTRÔLE JUDICIAIRE (JUGEMENT
DÉCLARATOIRE) / CLOCHES À LINGE / LE
SUPPORT – FONDATION DE LA DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une requête pour pourvoi en contrôle judiciaire (jugement déclaratoire) demandant la nullité du règlement 566-1 modifiant le règlement concernant la gestion des matières résiduelles # 566 afin de régir les cloches à linge sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est suggéré de mandater la firme Deveau avocats considérant que Me Jean-Pierre St-Amour de ce cabinet a agi à titre de conseiller juridique depuis le début du dossier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne à la requête pour pourvoi en contrôle judiciaire (jugement déclaratoire), dossier portant le numéro 700-17-014211-170 de la Cour supérieure du district de Terrebonne.

**CE-2017-650-DEC MANDAT / PROCUREUR / REQUÊTE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE / LES IMMEUBLES
DES MOULINS INC. / CONTESTATION DE
L'IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne faisait publier, le 5 mai 2017, un avis de réserve foncière à des fins publiques et d'espaces verts sur le terrain du Club de golf Le boisé, et ce, en vertu de la résolution du conseil municipal numéro 44-02-2017 adoptée le 13 février 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 23 mai 2017, de la part du propriétaire, LES IMMEUBLES DES MOULINS INC., signification d'une requête introductive d'instance en contestation de l'avis d'imposition de la réserve pour fins publiques et espaces verts publié par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme Deveau Avocats pour représenter la Ville considérant que ce cabinet avait reçu mandat de rédiger l'avis de réserve foncière dans ce dossier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne à la requête introductive d'instance mentionnée ci-dessus, dossier portant le numéro 700-17-014232-176 à la Cour Supérieure.

**CE-2017-651-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
PAIEMENTS INTERNET – AVRIL 2017 / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 632 704,34\$ préparée le 25 mai 2017 ;
- la liste des paiements par internet pour le mois d'avril 2017 au montant de 6 489 395,73\$ préparée le 25 mai 2017.

**CE-2017-652-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 522 244,22\$ préparée le 25 mai 2017.

**CE-2017-653-DEC DESIGN ET SOLUTIONS POUR SURFACES
SPORTIVES F.H. LTÉE ET FRANÇOIS HÉBERT C.
LES SERVICES EXP INC. ET YVES PÉPIN ET
VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la partie demanderesse Design et Solutions pour Surfaces sportives F.H. Ltée et François Hébert (DSSS) a entamé des procédures judiciaires devant la Cour fédérale (montant réclamé de 65 000\$), et ce, parce qu'elle prétend que la partie défenderesse EXP aurait (*en préparant des documents d'appel d'offres au le bénéfice de la ville*) plagié le devis que DSSS avait déjà préparé pour la Ville de Terrebonne dans un autre projet de terrain de soccer/football ;

ATTENDU QUE le défendeur dans ladite poursuite, soit EXP, a amené « en garantie » ou comme « Tierce partie » la Ville de Terrebonne, prétendant que la Ville lui avait fait des représentations de ne faire que des corrections mineures à l'ancien devis de DSSS et prétendait également dans ses procédures, que la Ville avait laissé croire qu'elle était propriétaire des droits d'auteur de ce document ;

ATTENDU l'analyse et résumé du dossier de Me Francis Gervais, procureur pour la ville, indiquant que malgré une position juridique somme toute favorable, un procès comportait tout de même certains risques et que les procédures en Cour fédérale pouvaient entraîner des coûts élevés ;

ATTENDU QUE devant la Cour fédérale les règles sont plus complexes et les procédures plus nombreuses que celles qui pourraient être prises en vertu du *Code de procédure civile du Québec* ;

ATTENDU la recommandation de Me Francis Gervais, avocat, d'accepter la proposition de règlement hors cour au montant total de 10 000\$ en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, d'accepter la proposition de règlement hors cour et d'autoriser le paiement d'une somme de 10 000\$ en capital, intérêts et indemnité finale. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0185 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. Il s'agit d'une provision qui avait été inscrite à cet effet, au moment où la ville a été amenée comme tierce partie (en garantie) par le défendeur.

Que la trésorière ou l'assistante-trésorière soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

CE-2017-654-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / ASSISTANT-CONTREMAÎTRE / SERVICE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER, DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un assistant-contremaître au service de l'entretien ménager, du soutien aux activités et projets spéciaux à la Direction du loisir et vie communautaire en raison du volume de travail lié au surplus des activités en haute saison et des vacances annuelles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Maxime Dion à titre d'assistant-contremaître au service de l'entretien ménager, du soutien aux activités et projets spéciaux à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du dimanche 4 juin 2017 jusqu'au dimanche 1^{er} octobre 2017.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Maxime Dion, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2017-655-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 26 octobre 2016, la nomination de M. Michel Berlinguette à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Michel Berlinguette terminera sa période de probation à ce poste le 1^{er} juin 2017 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Michel Berlinguette soit et est confirmé à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2017-656-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction de l'environnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, de nommer Mme France Léonard au poste de secrétaire de direction à la Direction de l'environnement à compter du 12 juin 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-657-REC LETTRE D'ENTENTE 2017-10 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
ASSIGNATION À L'ESCOUADE RÉGIONALE
MIXTE RIVE-NORD**

ATTENDU QUE l'article 3.04 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au service de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion de s'associer à des partenaires extérieurs concernant la lutte à différents types de criminalité, étant une pratique courante ;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'assigner un sergent détective à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord ;

ATTENDU QU'un poste de sergent détective doit être pourvu durant l'assignation ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-10 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-10 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'assignation à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord.

**CE-2017-658-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES / RUES
THÉRÈSE-CASGRAIN, ROGER-LEMELIN ET UNE
PARTIE DE LA RUE MARIE-GÉRIN-LAJOIE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-745-DEC, adoptée le 12 juin 2013, approuvant le guide de Design distinctif comme référence aux projets de développement dans Urbanova;

ATTENDU QUE le concept de Design Urbain d'Urbanova prévoit la plantation d'arbres de rues dans les projets de développement;

ATTENDU QUE les travaux de construction domiciliaire sur les rues Thérèse-Casgrain, Roger-Lemelin et une partie de la rue Marie-Gérin-Lajoie sont en bonne voie d'être complétés ;

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager a supervisé la production de plans et devis pour la réalisation des travaux de plantation d'arbres sur les rues Thérèse-Casgrain, Roger-Lemelin et une partie de la rue Marie-Gérin-Lajoie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'aménagement paysager;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La réalisation des travaux de plantation d'arbres sur les rues Thérèse-Casgrain, Roger-Lemelin et une partie de la rue Marie-Gérin-Lajoie** ».

**CE-2017-659-DEC AVIS D'ENTRAVE / AJOUT D'UN NOUVEAU
BRANCHEMENT AUX SERVICES PUBLICS / 955,
RUE MARIE-GÉRIN-LAJOIE / 3 JUIN 2017**

ATTENDU l'émission d'un permis pour les lots numéros 6 066 619 à 6 066 623 du cadastre du Québec par la Direction de l'urbanisme durable pour la construction de quatre (4) logements sur la rue Marie-Gérin-Lajoie ;

ATTENDU QUE ces lots sont desservis par trois (3) branchements et qu'il est requis de construire un nouveau branchement pour le quatrième (4^e) logement;

ATTENDU QUE la localisation de la conduite maîtresse d'aqueduc sur la rue Marie-Gérin-Lajoie ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire ;

ATTENDU QUE la fermeture complète de la rue Marie-Gérin-Lajoie, entre la rue Marcel-De La Sablonnière et la rue Anne-Hébert, est nécessaire pour la réalisation des travaux de raccordement le samedi 3 juin 2017 entre 7h à 17h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la rue Marie-Guérin-Lajoie, entre la rue Anne-Hébert et la rue Marcel-De La Sablonnière pour la construction d'un nouveau branchement aux services publics pour desservir le 955, rue Marie-Gérin-Lajoie le samedi 3 juin 2017 de 7h à 17h.

Que la circulation soit déviée selon les plans de signalisation joints à la présente résolution pour en faire intégrante.

Que l'entrepreneur remblaie la tranchée et rétablisse la circulation dans les deux sens et il pourra reprendre et compléter les travaux le lendemain, soit le 4 juin 2017 dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés dû à des imprévus ou conditions climatiques.

**CE-2017-660-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9026) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 mars 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 mai 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
NORDIKeau inc.	77,5	181 575,42\$ t.t.c.
Simo Management inc.	71,0	273 146,11\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 157 929,66\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 28 mai 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme NORDIKeau inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **NORDIKEAU INC.** pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 12 juin 2017, avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant annuel de 157 926\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0187 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 10 700\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-430-00-411	Services scientifiques et génie	4 000\$
1-02-426-00-990	Contribution financière Tricentris	6 700\$

AUX postes budgétaires numéros

1-02-417-00-411	Services scientifiques et génie	700\$
1-02-431-00-411	Services scientifiques et génie	2 700\$
1-02-432-00-411	Services scientifiques et génie	1 100\$
1-02-433-00-411	Services scientifiques et génie	1 000\$
1-02-434-00-411	Services scientifiques et génie	1 000\$
1-02-435-00-411	Services scientifiques et génie	2 200\$
1-02-436-00-411	Services scientifiques et génie	1 300\$
1-02-440-00-411	Services scientifiques et génie	700\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0188 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2017-661-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE MATÉRIAUX
(PIÈCES) D'AQUEDUC / CONTRAT DE TROIS (3)
ANS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de matériaux (pièces) d'aqueduc pour un contrat d'une durée de trois (3) ans (SA17-9016) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mars 2017 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 4 avril 2017 à 11 h 06, à savoir :

St-Germain Égouts et Aqueducs inc. 143 587,62\$ t.t.c. *corrigé*

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé lorsqu'une seule soumission conforme est reçue ;

ATTENDU QUE la société St-Germain Égouts et Aqueducs inc. n'a pas consenti à une réduction du prix ;

ATTENDU QUE la soumission de la société St-Germain Égouts et Aqueducs inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 6 avril 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 122 543,66\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 29 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.**, datée du 3 avril 2017, pour la fourniture de matériaux (pièces) d'aqueduc, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 124 885,95\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0181 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-662-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FONDATION GRANULAIRE, PROLONGEMENT DE L'ÎLOT CENTRAL, AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PAVAGE / BOULEVARD DES ENTREPRISES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-322-DEC, adoptée le 22 mars 2017, mandatant la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de réfection de la fondation granulaire, prolongement de l'îlot central, aménagement paysager et pavage sur le boulevard des Entreprises (SA17-3005);

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés à l'été 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de réfection de la fondation granulaire, prolongement de l'îlot central, aménagement paysager et pavage sur le boulevard des Entreprises** » (référence : règlement d'emprunt 656).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

CE-2017-663-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT / PROGRAMME TECQ III

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la réhabilitation et le remplacement des conduites d'égout indiquées dans le plan d'intervention font partie des travaux de priorité 3 et sont admissibles à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 543-11-2016, adoptée le 28 novembre 2016, acceptant la soumission de la firme Efel Experts-conseil inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire dans le cadre du programme TECQ III (SA16-3031) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des travaux de remplacement de réhabilitation et remplacement de conduites d'égout concernant les rues suivantes : rues d'Autray, de Bourg-Royal, Blondin, Ephraïm-Raymond, place Eymard, boulevard de Hauteville, ruelle desANGES, rues John-F.-Kennedy, Louis-H.-Desjardins, montée Masson, boulevard Moody, rues Ouimet, Paul-VI, Piché, Pierre-Laporte, Saint-Michel, Saint-Sacrement, servitude Saint-Louis** » (référence : règlement d'emprunt 663).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

**CE-2017-664-REC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE
D'ENTENTE / MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
BRETELLE D'ACCÈS À PARTIR DE LA RUE HENRY-
BESSEMER VERS LA VOIE LATÉRALE DE
L'AUTOROUTE 640 / DIRECTION OUEST**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-321-DEC, adoptée le 18 mars 2015, mandatant la Direction du génie et projets spéciaux pour superviser la préparation du dossier de construction d'une voie d'accès en direction ouest sur l'autoroute 640 via la rue Henry-Bessemer;

ATTENDU QUE le montant et le pourcentage du coût des travaux correspondent aux conditions mentionnées à la résolution CE-2015-321-DEC ;

ATTENDU QUE le projet, selon les documents de travail de la Direction du génie et projets spéciaux, est estimé à 2 000 000\$ et réalisé en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et était prévu débuté en 2017;

ATTENDU QUE la Ville a reçu le projet d'entente numéro 201274 concernant les travaux de modification des accès au parc industriel des Villes de Bois-des-Filion et Terrebonne par l'ajout d'une bretelle d'accès à partir de la rue Henry-Bessemer vers la voie latérale de l'autoroute 640, en direction ouest;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 2 983 000\$ (taxes en sus) selon les estimations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE les coûts assumés par les Villes sont de 1 904 988\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE l'engagement financier de la Ville de Terrebonne est de 1 314 442\$ (taxes en sus), ce qui représente 69% des coûts assumés par les Villes;

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion, par la résolution numéro 2017-05-238, a autorisé le maire et le directeur général à signer l'entente d'accès au parc Industriel avec la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne n'assumera aucuns frais imprévus ni coûts supplémentaires, quels qu'ils soient, qui dépassent son engagement décrit plus haut;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit préparer un règlement d'emprunt pour financer les travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant ou le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Bois-des-Filion.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée, en collaboration des Direction du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances, afin de préparer un règlement d'emprunt afin de financer les coûts des travaux devant être assumés par la Ville de Terrebonne, c'est-à-dire un montant de 1 314 442\$ (taxes en sus) représentant 69% des coûts des travaux devant être assumés par les villes (1 904 988\$ X 69%).

**CE-2017-665-DEC TOURNAGE / TÉLÉSÉRIE « FAITS DIVERS » / 7
JUN 2017**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « Faits Divers » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., « Faits Divers », qui aura lieu le 7 juin 2017 au 735, boulevard des Seigneurs (Pro Nature) et au 794, boulevard des Seigneurs (restaurant Trattoria.Napoli), entre 11h et 23h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Éliane Lessard, chef du service planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage pour la série « Faits Divers » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., « Faits Divers », au 735, boulevard des Seigneurs (Pro Nature) et au 794, boulevard des Seigneurs (restaurant Trattoria.Napoli), entre 11h et 23h30, et ce, conditionnellement à ce que les rues et le boulevard utilisés ne soient pas obstrués et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisé le tournage de caméra car entre 9h et approximativement 23h30 (deux trajets).

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2017-666-DEC TOURNAGE / TÉLÉSÉRIE « FAITS DIVERS » / 13
AU 17 JUIN 2017**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « Faits Divers » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., « Faits Divers », qui aura lieu du 13 au 17 juin 2017 au 251, rue Saint-Louis, entre 9h et approximativement 20h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Éliane Lessard, chef du service planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage pour la série « Faits Divers » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., « Faits Divers », au 251, rue Saint-Louis, entre 9h et approximativement 20h30, et ce, conditionnellement à ce que les rues et le boulevard utilisés ne soient pas obstrués et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la rue Saint-Louis soit fermée par intermittence aux deux (2) minutes les 13, 14, 15, 16 et 17 juin 2017, entre 9h et approximativement 20h30, en évitant la fermeture par intermittence entre 16h et 17h30 (heure de pointe).

Que des frais de 280\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2017-667-REC AUTORISATION / SIGNATURE / CONTRAT DE
LOCATION DE GLACE 2017-2018 / LES
COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil la signature des contrats pour la location d'heures de glace 2017-2018 avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. au montant de 1 208 999\$ (taxes en sus) pour l'automne 2017 et de 828 580\$ (taxes en sus) pour l'hiver 2018. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0182 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon l'alinéa 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le tout suivant la vérification juridique datée du 26 mai 2017.

**CE-2017-668-REC DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL / PROGRAMME
« APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
AUTONOMES » / MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 162-04-2017 établissant la base de négociation de l'entente de partenariat, d'attribution budgétaire et de désignation d'un interlocuteur mandataire dans le cadre d'une demande de soutien financier du « Plan culturel numérique du Québec » auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère propose d'intégrer l'acquisition des documents à l'entente ce qui permettrait de confirmer, pour la durée de l'entente, la contribution du gouvernement pour ce volet ;

ATTENDU QUE le ministère demande que la Ville de Terrebonne confirme par résolution son intention d'ajouter le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » dans l'entente de développement culturel 2018-2020 (durée de trois (3) ans) entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de signifier, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, la volonté de la Ville de Terrebonne de faire une demande de soutien financier dans le cadre du « Plan culturel numérique du Québec » pour les trois (3) prochaines années (2018-2020) en y incluant le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que le tout soit conditionnel à l'obtention du soutien financier pour le programme du « Plan culturel numérique du Québec » du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**CE-2017-669-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS
/ ÉCOLE ESTHER-BLONDIN / DUATHLON / 1^{er}
JUN 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école Esther-Blondin pour la tenue d'un duathlon qui se déroulera au parc Vaillant et sur les rues à proximité de l'école le jeudi 1^{er} juin 2017 de 11h à 12h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école Esther Blondin à tenir un duathlon le jeudi 1^{er} juin 2017 de 11h à 12h au parc Vaillant et sur les rues à proximité de l'école.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

**CE-2017-670-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS
/ ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS / 7 JUN 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école de l'Orée des Bois pour la tenue d'un duathlon qui se déroulera dans les rues Rodrigue, Adonis et de l'Albatros le mercredi 7 juin 2017 de 8h à 15h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école de l'Orée des Bois à tenir un duathlon le mercredi 7 juin prochain de 8h à 15h dans les rues Rodrigue, Adonis et de l'Albatros.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

**CE-2017-671-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS
/ ÉCOLE DU VIEUX-CHÊNE / 21 JUIN 2017**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école du Vieux-Chêne pour la tenue d'une randonnée à vélo qui se déroulera sur le chemin du Coteau, montée Masson et se terminera au parc des Vignobles le mercredi 21 juin prochain de 11h à 14h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école du Vieux-Chêne à tenir une randonnée à vélo le mercredi 21 juin prochain de 11h à 14h sur le chemin du Coteau, montée Masson et se terminera au parc des Vignobles.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

**CE-2017-672-DEC DEMANDE DE PRIX / ACQUISITION
D'ÉQUIPEMENT DE PROJECTION
AUDIOVISUELLE / SALLE DES COMITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'acquisition d'équipement de projection audiovisuelle pour la salle des comités de l'édifice Louis-Lepage ;

ATTENDU QUE deux (2) offres de services ont été reçues, à savoir :

VGA communication	12 327,62\$ t.t.c.
Sharp's audio visual	19 206,52\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société VGA communication s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport de M. Gaétan Champagne, responsable service clients à la Direction des technologies de l'information;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Gaétan Champagne, responsable service clients à la Direction des technologies de l'information, d'accepter l'offre de la société **VGA COMMUNICATION** pour l'acquisition d'équipement de projection audiovisuelle pour la salle des comités de l'édifice Louis-Lepage, le tout pour un montant de 10 722\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0189 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-673-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h30.

Vice-président

Secrétaire